

Pour diffusion immédiate  
Le 11 octobre 2017

## Dépôt du projet de loi modifiant la Loi sur la profession d'avocat

Le gouvernement du Yukon a déposé hier le projet de loi n<sup>o</sup> 14, qui vise à moderniser la présente *Loi sur la profession d'avocat*.

Malgré les changements importants survenus dans la pratique juridique depuis l'adoption de cette loi, en 1985, très peu de modifications y ont été apportées.

Les modifications proposées à la *Loi* font écho à l'évolution du droit, des technologies et de la gouvernance, et ce, afin que la réglementation de la profession d'avocat respecte les mêmes pratiques exemplaires en vigueur dans les autres administrations canadiennes.

### Citations

« La *Loi sur la profession d'avocat* protège l'intérêt du public en encadrant la pratique de cette profession. Les Yukonnais ont besoin d'une loi qui est à jour, qui fait preuve de souplesse et qui défend leurs droits. »

– M<sup>me</sup> Tracy-Anne McPhee, ministre de la Justice

« Il apparaissait essentiel de réviser la *Loi sur la profession d'avocat*; nos membres sont très heureux de constater le dépôt de ce nouveau projet de loi. Grâce à l'excellent travail de nombreux intervenants, nous avons une loi souple et moderne qui encadrera efficacement la profession pour les années à venir. »

– M. James R. Tucker, président du Barreau du Yukon

### En bref

- Le nouveau projet de loi traite de la gouvernance; des compétences professionnelles; des mesures disciplinaires; des exigences en matière d'assurances; du fonds de dédommagement; de mesures dissuasives plus vigoureuses, notamment des sanctions prévues pour l'exercice illégal de la profession.
- Depuis 2010, les responsables du Barreau du Yukon ont déposé plusieurs demandes formelles visant à modifier la *Loi*; ceux-ci avaient de plus en plus de difficulté à la mettre en application, car elle manquait de souplesse pour s'adapter aux nouvelles réalités.
- L'adoption d'une nouvelle version de la *Loi sur la profession d'avocat* concrétise un engagement qui avait été formulé dans la lettre de mandat remise par le premier ministre à la ministre de la Justice, M<sup>me</sup> Tracy-Anne McPhee, le 6 janvier 2016. Dans sa lettre, M. Silver demandait à M<sup>me</sup> McPhee de « travailler avec le Barreau du Yukon en vue [...] d'assurer la protection de l'intérêt public grâce à l'élaboration de mesures législatives qui permettront d'actualiser la *Loi sur la profession d'avocat* et ses règlements d'application. »

### Renseignements :

Sunny Patch  
Communications  
Conseil des ministres  
867-393-7478  
sunny.patch@gov.yk.ca

Catherine Young  
Communications  
Justice  
867-667-8050  
catherine.young@gov.yk.ca

Communiqué numéro 17-216

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.